



Adéquation missions-moyens au sein des DDI

Réunion d'échange avec
le Secrétaire Général du Gouvernement du 22 novembre 2011

Matignon laissera-t-il une ultime chance
au niveau départemental?

Et l'urgence est bien là, tels que les éléments d'analyse, de diagnostic et d'alerte portés par FORCE OUVRIÈRE au plus haut niveau de l'administration ont pu le démontrer dans son

[« Manifeste pour la survie d'un niveau départemental indispensable à la mise en oeuvre des politiques publiques au plus près des territoires et des citoyens ».](#)

Si, FORCE OUVRIÈRE n'hésite pas à y placer les différents ministères face à leurs responsabilités et contradictions, en matière notamment de juste équilibre entre niveau régional et départemental, l'attention du Secrétaire Général du Gouvernement est solennellement attirée sur la responsabilité dont il ne peut se défaire, à savoir de lutter et apporter des garanties claires de maintien de services départementaux de plein exercice, préservées des tentations de préfectoralisation rampantes.

Alors les réponses apportées par Matignon seront-elles à la hauteur des enjeux?

C'est bien à ce prix que les DDI et les agents les composant retrouveront la sérénité et les conditions de travail auxquelles ils doivent pouvoir prétendre...

Conformément à l'engagement arraché au prix d'un boycott unitaire du CTP des DDI du 28 juin 2011 ([cf compte-rendu FO](#)), prolongée par une première réunion d'échange sur les missions et les moyens des DDI le 19 juillet dernier ([cf communiqué FO](#)), le SGG s'est engagé sur l'organisation au cours du mois de septembre d'une série de réunions de concertation thématiques: DDT(M), DDCS, DDPP et fonctions supports ([cf compte-rendu FO des réunions des 12 et 13 septembre 2011](#)).

Le tout en préparation de la présente réunion conclusive, **devant faire émerger des propositions concrètes d'actions et mesures répondant à la problématique centrale jusque là absente des débats, à savoir celle des moyens nécessaires pour l'exercice des missions des DDI.**

Alors, cette réunion solennellement organisée en salle de la bibliothèque de l'Hôtel Matignon allait-elle permettre d'envisager plus sereinement l'écriture des prochains chapitres de la courte histoire des DDI ... ou bien porter les germes d'un épilogue prématuré ? Éléments de réponses :

Face à un diagnostic globalement partagé...

En introduction, le Secrétaire Général du Gouvernement a tout d'abord précisé être conscient que la mise en place des DDI constitue une réforme majeure dont la complexité apparaît comme incontestable. Réforme dictée au plus haut niveau de l'État comme une réponse à la volonté de maintien d'un service public au plus près des citoyens.

Qu'en la matière, la conviction partagée de Matignon et des ministères est que la réforme ne connaîtra pas de marche arrière, mais nécessite certains ajustements répondant pour partie au moins aux interpellations et éléments de diagnostics des organisations syndicales, en particulier ceux portés par FORCE OUVRIERE au travers de son manifeste – ayant d'ailleurs trouvé un certain écho dans les médias spécialisés.

De ce point de vue, FO partage l'objectif de maintenir un service public disposant de compétences mobilisables à proximité des territoires et des citoyens, en articulation avec le niveau régional. Objectif qui passe par le maintien de liens ministériels forts dans la gestion des compétences et des carrières des agents et la préservation de services de plein exercice.

...un traitement adapté?

La survie du « patient DDI » étant désormais identifiée comme menacée au plus haut niveau de l'administration, quel traitement lui sera-t-il prescrit ? Remède de cheval, homéopathie, traitement palliatif ou placebo ?

Ou bien plus simplement, **osera-t-on enfin s'attaquer aux racines du mal : la RGPP et ses effets destructeurs en terme d'effectifs publics ?** La nécessaire pause désormais invoquée par le comité économique et social trouvera-t-elle un écho ?

Autant dire que cette dernière hypothèse fut balayée d'un revers de main puisque ne relevant pas de la compétence du CT des DDI. Et puis il y a la crise et la rigueur... Et puis sur ce sujet, ce n'est peut-être plus forcément à Matignon qu'il convient d'en parler, mais à Bercy voire ... au Palais Brongniart !

Partant de là, si l'on ne peut s'attaquer directement aux racines du mal – tout du moins au travers des actions relevant en propre du CTP des DDI – **restait donc à débattre de la mise en œuvre de mesures pour permettre au niveau départemental de survivre encore un temps à défaut de retrouver la stabilité et la lisibilité de moyen terme auxquelles il aspire légitimement...**

En la matière, le Secrétaire Général du Gouvernement a annoncé, à l'issue d'un travail conduit avec les ministères depuis l'été, **la mise en place d'un dispositif validé au niveau politique et comprenant 3 axes principaux:**

- **En matière d'effectifs:**
 - instruction donnée aux ministères pour que **les effectifs affectés au niveau départemental ne subissent pas d'évolution plus défavorable que l'échelon central et régional,**
 - **mise en place d'un observatoire de l'évolution des effectifs aux différents niveaux** (administration centrale/direction régionale/niveau départemental), et ce depuis 2010.

De ce point de vue, **la demande formulée par FO de retrouver les conditions d'un juste équilibre entre les différents niveaux d'exercice des missions ne doit aucunement se traduire par une déstabilisation de l'ensemble de l'édifice.** Or, le maintien des baisses d'effectifs programmées dans le cadre de la RGPP centre le débat sur la répartition de la misère ... ce en quoi FO refuse d'apporter un blanc-seing.

- **En matière de missions:**
 - instruction donnée aux ministères pour que **la règle prévalant en matière de périmètre des missions des DDI soit la stabilité, et l'évolution l'exception,**
 - **des exceptions qui devront être justifiées en amont** par les ministères au travers d'une étude d'impact soumise au SGG,
 - les ministères sont enfin appelés à **préciser annuellement leurs priorités par famille de DDI.**

On ne peut que souscrire à une recherche de stabilité dans le périmètre d'exercice des missions des DDI, tant les services et agents sont constamment déstabilisés, victimes de restructurations, repositionnements en cascade entraînant perte de sens et démotivation. **L'intention est donc très louable ... mais se trouvera rapidement confrontée à la réalité des faits dès lors que la poursuite des baisses d'effectifs se poursuivra.**

La conduite d'une étude d'impact avant chaque évolution devra permettre, pour FO, **d'intégrer les impacts sociaux pour les personnels, les impacts sur les bénéficiaires -en particulier les collectivités- ainsi que sur l'aménagement du territoire.**

La rédaction annuelle par les ministères d'une « lettre de mission » à destination des DDI doit quant à elle **permettre de renouer un lien aujourd'hui bien distendu, et de mettre en avant ce que font les DDI ... et non ce que l'on demande qu'elles abandonnent !**

- **En matière de fonctionnement des DDI**
 - **mise en place d'un dispositif de suivi particulier du SGG**

Sans être en mesure de détailler le contenu précis de ce dispositif, FO réaffirme une nouvelle fois que **le bon fonctionnement des DDI est grandement conditionné par le maintien de moyens supports de proximité à un niveau sortant des logiques brutales de « ratios », préservés des tendances à la mutualisation galopante en préfecture dont on pourrait craindre que les SIDSIC ne sont que le poste avancé.**

Nota : l'ensemble de ces mesures a été traduit dans une circulaire du Premier ministre datée du 18 novembre 2011 (sic !) à destination des Ministres « actionnaires » des DDI.

Au final, quel bilan?

A l'issue de ce que FORCE OUVRIERE considère comme une première phase de travail, on peut se féliciter qu'une partie des éléments de diagnostic et de revendications portées auprès du SGG et des différents ministères soient prises en compte en tant qu'intention politique forte.

Ce qui ne doit pas masquer que ces intentions risquent de rester lettre morte dans un contexte de poursuite des baisses globales d'effectifs dans le cadre de la RGPP.

Le fait que les débats initiés en séance par les organisations syndicales sur des sujets concrets et précis (sécurité alimentaire, application du droit des sols, fiscalité de l'urbanisme, compétences techniques dans le domaine de l'eau, etc...) n'aient pu déboucher que sur des réponses évasives démontre bien que **rien n'est encore gagné à ce stade !**

Mais les vrais sujets sont bien désormais sous les feux des projecteurs, et FORCE OUVRIERE s'attachera à ce que cette prise de conscience sur la situation des DDI ne retombe pas de sitôt. Aussi FORCE OUVRIERE veillera dans l'ensemble des instances compétentes à ce que le SGG et les différents ministères assument leur responsabilité partagée en la matière.

Obtenue sous les feux croisés des arguments des organisations syndicales, la demande expresse du SGG auprès du MEDDTL de bien vouloir ré-évoquer avec elles et ses propres services l'épineuse question des modalités de mise en œuvre de la « réforme » de l'application du droit des sols débouchera-t-elle sur de premières inflexions ?

C'est en effet ce qui permettra de mesurer rapidement dans les faits si les intentions politiques ont vocation à se traduire concrètement!

Les éléments mis au débat par FORCE OUVRIERE devant le Secrétaire Général du Gouvernement

Le manifeste établi par FORCE OUVRIERE, en réaction notamment au document établi en juin 2011 par le SGG avec les ministères sur les missions des DDI, a permis de mettre noir sur blanc ce que tout le monde sait sans forcément oser le dire (même si les effets commencent à cruellement se faire sentir) : l'administration départementale est clairement menacée

Oui, l'urgence est bien là tant pour les DDI que leurs agents, si l'on veut vraiment préserver un échelon proche et solidaire des territoires et des citoyens, seul à même d'opérer la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques en lien fort avec le niveau régional.

- **La toute jeune Réate est déjà déstabilisée par les effets destructeurs de la RGPP**, le « cœur de missions des DDI » défini dans le document du SGG du mois de juin excluant des missions incontournables figurant dans l'arrêté du 3 décembre 2009. Quelques exemples parmi d'autres:
 - **La sécurité et l'éducation routières** : les DDT peuvent faire le choix de ne plus faire passer les permis de conduire ?
 - **L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite** : l'abandon d'une population sensible et fragile ?
 - **Les missions de solidarité avec les petites collectivités** : l'abandon du monde rural et un transfert de charges masqué ?
 - **La lutte contre les discriminations** : thème plus à la mode ?
 - **La politique relative aux droits de la femme et à l'égalité hommes/femmes** : tout est déjà gagné ?
 - **Le contrôle des ventes soumises à autorisation** : il ne fait plus bon être consommateur ...
- **Les « ajustements » et « évolutions » des missions programmés à court et moyen termes (dématérialisation, « réformes » telles que l'ADS, etc...) ne constituent que de la poudre aux yeux** destinés à justifier la poursuite de la baisse drastique des effectifs, et portent les germes d'une dégradation générale du service public ainsi que des conditions de travail des agents placés en première ligne pour en assumer les effets.
- **De nouvelles et occultes dispositions ne cessent de pleuvoir sur les DDI, sans que personne ne parle jamais de leur valorisation et des moyens supplémentaires à y consacrer:**
 - Allocation adulte handicapé,
 - Contrôle de la consommation des espaces agricoles,
 - Circulaire « référent départemental inondation »,
 - Opération « radars »,
 - Observatoire de l'eau,
 - Re-centralisation de la fiscalité de l'urbanisme,
 - Commission départementale issue de la loi NOME,
 - etc...
- **Des portes ouvertes en matière de remontées de missions au niveau régional constituant une menace directe et sérieuse pour les DDI, destinées à se muer en « guichet d'enregistrement » !**
- **Des chantiers compulsifs de mutualisation des fonctions supports menaçant de transformer ce qu'il reste des DDI en annexes de préfecture...**

FORCE OUVRIERE a revendiqué auprès du secrétaire général du gouvernement et des ministères « actionnaires des DDI » :

- l'application d'un moratoire sur les baisses d'effectifs au niveau départemental dans le cadre des dialogues de gestion 2012, baisses aucunement justifiables au titre des « ajustements » et « évolutions » envisagées à cours ou moyen termes,
- la mise en place d'un observatoire de l'évolution des effectifs aux différents niveaux d'exercice des missions (remontant avant le « big-crunch » du 01/01/2010),
- une consolidation des effectifs consacrés aux moyens supports de proximité indispensables au maintien « à flots » des services, en sortant des logiques de « ratios »,
- la restauration des conditions indispensables pour renouer une réelle articulation entre directions régionales et départementales, dans le sens d'une complémentarité et non de concurrence ou d'enjeux de pouvoirs et de répartition de moyens,
- la mise en place d'un travail prospectif intégrant les besoins liés aux nouvelles missions alimentant le quotidien des services ... et pourtant totalement absentes des débats à ce stade,
- la prise en compte effective des dommages collatéraux entraînés par certaines réformes engagées ou envisagées sur l'état des finances publiques des collectivités ... le Sénat et la presse spécialisée en amont du congrès des maires s'étant par ailleurs saisi de la question,
- l'intégration des dimensions liées à l'aménagement des territoires (en écho là aussi au rapport sénatorial sur la RGPP) dans les réformes et évolutions envisagées, avec en conséquence un moratoire sur les opérations de fermeture dogmatique des unités territoriales des DDI.

C'est bien à ce prix que les DDI et les agents les composant retrouveront la sérénité et les conditions de travail auxquelles ils doivent pouvoir prétendre...

Pour maintenir contre vents et marées un service public républicain solidaire et de proximité, indispensable à la mise en œuvre des politiques publiques au plus près des territoires et des citoyens !

Fédération de l'Administration Générale de l'État – fagefo@wanadoo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris